

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30/03/2023 à 20h00.
Salle du « Conseil communal » de l'Hôtel de Ville

Présents : MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., ~~Istace Fr.~~, Pochet A., Echevins,
Arnould Ph., Denis G., ~~Adam D.~~, ~~Dabe F.~~, Maziers P., Brouillon P, ~~De
Wachter S.~~, Nemery MJ., ~~Dachy F.~~, ~~Tulpin A.~~, Rochet J., Conseillers
communaux ;

Pirlot S., Directeur général ff.

Absents et excusés : Istace F., Echevin, Tulpin A., Dabe F., Dachy F., Adam D., De Wachter
S., Conseillers Communaux

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 23.02.2023 : Par 9 oui et 2 abstentions (Pochet A., Maziers P.),
approbation de ce P.V. moyennant la précision suivante (demande Nemrey MJ.)
concernant le recyclage des pneus de silos : ce point fera l'objet d'une ré-examination
lors du budget 2024.

Travaux

2. Fourniture, livraison et mise en place d'une classe modulaire : **approbation des
conditions et du mode de passation**
Ce point est approuvé à l'unanimité.
3. Aménagements sécuritaires de voiries – Phase 1 : **approbation des conditions et du
mode de passation**
*M. Denis note une discordance entre les plans et les photos au niveau des pages 94 et
95 du cahier des charges. M. Houthoofdt apporte les précisions sollicitées.*
Ce point est ensuite approuvé à l'unanimité.
4. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés
publics (Budget extraordinaire) : **approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité.
5. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés
publics (Budget ordinaire) : **approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité.

6. PIC 2021 – Travaux de réfection des voiries intérieures de Botassart – Finalisation – Conditions et mode de passation : **approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité.

Aliénations

7. Transactions immobilières : vente de gré à gré de la parcelle sise à Noirefontaine, Voie des Montagnards 4, S°D, n°252/3 – Décision définitive : **approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité.
8. Transactions immobilières : vente définitive de l' « Ancienne Gare TEC » : **approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité, au montant de 85.000 euros HTVA.

Extra-scolaire

9. Avenant n°1 à la convention ONE-Commune : **approbation**
En raison de modifications devant être apportées à cette convention suite à une réunion avec l'ONE, ce point est retiré de la séance.

Administration

10. Sollicitation d'une subvention régionale pour engagement de l'agent constatateur : **approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité.
11. Conditions de recrutement d'agents définitifs : **approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité, moyennant, à la demande de plusieurs Conseillers communaux, la création d'une réserve de recrutement pour les ouvriers D2.

Environnement

12. Stratégie de Développement Local du GAL Parc naturel de l'Ardenne méridionale, territoire formé par les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin et Engagement de soutien financier aux projets de la SDL financés par le FAEDER dans le cadre de l'initiative LEADER du Plan Stratégique wallon pour la PAC 2023-2027 : **approbation**

Mme Hélène Poncin, du Parc naturel de l'Ardenne méridionale, procède à la présentation générale du projet. Concernant la fiche 2, M. Rochet fait remarquer qu'à côté du coût de la capsule vidéo (15.607 euros), il serait souhaitable de plutôt privilégier les réseaux sociaux. Concernant la fiche 3, Mme Nemery attire l'attention sur des possibilités de sensibilisation, notamment par des visites des élèves des options qualifiantes. Mme Poncin signale que celle-ci n'est pas encore opérationnelle. A la fiche 5, Mme Nemry souligne que l'utilisation des chevaux de trait est malheureusement un procédé en voie de disparition. Mme Poncin répond qu'il s'agit d'une piste à creuser mais économiquement difficile à pérenniser.

En cas d'approbation du projet au niveau européen, le coût à charge de la Commune de Bouillon s'élèverait à 5.870,78 euros.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

PCS

13. Rapport annuel et financier : **approbation**

Ce point est approuvé à l'unanimité.

PCDR

14. Rapport annuel : **approbation**

Ce point est approuvé à l'unanimité.

Convention

15. Convention d'exploitation du spectacle son et lumière Odyssée dans la cour du château – révision 2023 : **approbation**

Ce point est approuvé à l'unanimité.

DIVERS

Monsieur Rochet demande des nouvelles quant au suivi du dossier du presbytère (y compris problématique des citernes). Monsieur Houthoodft donne les éléments d'information en sa possession.

Monsieur Rochet s'inquiète quant à la dangerosité de la terrasse située près du pont de France. Courrier sera adressé au SPW (service Secrétariat pour suite utile), l'installation de ladite terrasse relevant des compétences de celui-ci.

Monsieur Brouillon rappelle, une nouvelle fois, la nécessité d'installer des bancs à la rue de la Fontaine Saint-Pierre (Echevin concerné, Service des travaux et Eco-conseillère pour suite utile).

Monsieur Denis sollicite quelques précisions quant à la suite donnée aux résultats de l'enquête psycho-sociale diligentée par MENSURA. Monsieur Adam l'informe des mesures déjà prises (fin de la tournante concernant la Direction générale f.f., désignation de MENSURA pour accompagner la Commune quant au suivi de ladite enquête). D'autres mesures seront prises dans les prochaines semaines, sur base des conseils de MENSURA. Par ailleurs, le document de remise aux travailleurs fourni par MENSURA sera transmis aux membres du Conseil communal.

Il est 22h15. Le Président lève la séance.

Le Directeur général f.f.,
S. PIRLOT

Le Bourgmestre
P. ADAM